

# Préserver et restaurer les écosystèmes forestiers (trame forestière)

## Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

## ORIENTATION

Une meilleure connaissance et une protection renforcée de la biodiversité.

## OBJECTIF

Préserver et restaurer les écosystèmes, notamment les zones humides, pour un réseau d'espaces naturels résilient au changement climatique et contributeur d'une seule santé (animale, végétale, humaine).

## PROBLÉMATIQUES

Les milieux forestiers couvrent près de 2,9 M ha, soit 34 % du territoire régional. Il s'agit en quasi-totalité de forêts de production (2,8 M ha) et de forêts privées (91 %). D'une grande diversité entre les peuplements à Pin maritime des Landes de Gascogne et les châtaigneraies limousines, les forêts abritent à la fois une biodiversité ordinaire et des enjeux de conservation très forts. Une trentaine de grands types d'habitats naturels forestiers a été identifiée en Nouvelle-Aquitaine. Préserver cette diversité repose sur la mobilisation des propriétaires forestiers, gestionnaires et exploitants, à travers une action coordonnée à plusieurs échelles pour maintenir des continuités écopaysagères boisées (aménagement du territoire et des massifs forestiers) et des continuités d'habitats et de micro-habitats ("forêt mosaïque" et gestion durable des exploitations). Par ailleurs, 25 à 30 % de la biodiversité forestière est inféodée à des stades anciens et matures. L'enjeu est donc d'identifier plus précisément les forêts ayant de fortes potentialités pour atteindre des stades déperissants et sénescents, afin de les préserver et d'instaurer progressivement une trame de vieux bois et une trame de boisements en libre évolution.

## DESCRIPTION

### 1. Renforcer la connaissance sur la biodiversité forestière et préciser les enjeux à plusieurs échelles

- Poursuivre et compléter l'inventaire des vieilles forêts (forêts anciennes et matures) de Nouvelle-Aquitaine.
- Préserver prioritairement les vieilles forêts et les autres forêts à forts enjeux de biodiversité (hotspots, ZNIEFF,...).
- Réaliser un guide régional des habitats forestiers apportant des clés d'identification, des critères d'évaluation de la patrimonialité et des préconisations pour une gestion favorable à la biodiversité.
- Soutenir la recherche et l'innovation sur les interdépendances entre biodiversité et sylviculture, en expérimentant des pratiques de gestion et itinéraires de production favorables à la biodiversité et adaptés au changement climatique (zones ateliers, technopôles comme Xylofutur).

### 2. Renforcer la prise en compte des continuités écologiques dans l'aménagement des massifs forestiers

- Intégrer aux documents cadres de gestion (DRA, SRA, SRGS) des orientations axées sur la diversification des modes de gestion forestière pour préserver et restaurer les continuités écologiques forestières.
- Maintenir ou créer des corridors boisés entre les massifs forestiers.
- Maintenir ou créer des zones tampons autour des aires protégées à enjeux forestiers, en associant les acteurs du territoire (cf. fiche A7).

### 3. Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion sylvicole pour une plus forte résilience des habitats forestiers

- Accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers dans la conception et la mise en œuvre de Documents de Gestion Durable, en leur apportant une expertise naturaliste et des outils d'aide à la décision : prendre appui sur les

inventaires existants (ZNIEFF de type 1, vieilles forêts,...), définir des itinéraires sylvicoles favorisant la biodiversité pour chaque type de peuplement, définir des mesures de compensation écologique pertinentes,...

- Sensibiliser et former les exploitants forestiers pour renforcer l'application de pratiques favorables à la biodiversité. Par ex. : privilégier les essences indigènes locales, maintenir et créer des îlots de vieillissement et de sénescence, préserver le sous-bois et les sols notamment anciens qui stockent une grande partie du carbone, privilégier les éclaircies et les "coupes jardinatoires", conserver les lisières forestières, les lagunes et les ripisylves, préserver les dendro-microhabitats, accompagner la régénération des forêts littorales, limiter l'introduction d'essences exotiques,...
- Développer les échanges entre les acteurs des filières forestières publiques et privées, de la politique forestière et des organismes scientifiques et naturalistes habilités, notamment à travers l'installation du comité technique « forêt-environnement-urbanisme » prévu par le PRFB.

#### 4. Créer une trame de boisements en libre évolution et de vieux bois en lien avec une trame de boisements exploités

- Recenser les initiatives nationales : FRENE, PRELE,...
- Fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés au sein d'un réseau de partage.
- Cartographier les secteurs à cibler en prenant appui sur le programme "forêts anciennes et vieilles forêts" en Nouvelle-Aquitaine.
- Prendre appui sur les outils de protection les plus adaptés en fonction des enjeux (cf. fiches A6, A7) : RB, APPB, APPHN, ENS, ORE,...
- Mettre en place des indicateurs sur les boisements en libre évolution à l'échelle régionale.

### VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- La Réserve Naturelle Nationale des Dunes et Marais d'Hourtin (Gironde) s'étend sur 3,8 km de littoral et comprend l'ensemble des écosystèmes dunaires, de la plage aux zones humides rétro-littorales en passant par la dune boisée. L'ONF, gestionnaire de cet espace, concilie préservation de la biodiversité, production de bois et usages récréatifs à travers diverses actions : limiter les impacts liés aux travaux sur les pins maritimes, favoriser les continuités liées aux feuillus, mettre en place une trame de bois vieillissants et sénescents (3 % de la surface), expérimenter la libre évolution sur les marais et les dunes, ...

### RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface de vieilles forêts caractérisées et situées dans des aires protégées
- (Ind.) Maintien des forêts présumées anciennes (1 033 600 ha en 2019-2021)
- (Ind.) Augmentation de la densité d'arbres morts sur pied en forêt
- (Ind.) Augmentation de la densité de très gros bois vivants indigènes en forêt
- (Ind.) Augmentation de l'abondance des oiseaux communs forestiers
- (Ind.) Hausse de 25 % de la surface forestière sous Document de Gestion Durable (2019-2030)
- Cartographie et suivi des forêts en libre évolution
- Réseau d'aires protégées intégrant tous les types d'habitats forestiers

### ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Etat, Région, CRPF, ONF
- **Porteurs de projets « types »** : CRPF, ONF, CBN, CEN, Départements, Collectivités locales, Parcs naturels, Acteurs de la protection de la nature
- **Partenaires techniques** : CRA, Fransylva, CRPF, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature et de la forêt
- **Partenaires financiers potentiels** : Etat, Région, Départements

### DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Europe : FEDER 2021-2027
- État
- Région
- Chambres d'agriculture : Aménager les espaces agricoles et forestiers dans le respect de la biodiversité - Aide permanente.
- Dispositifs départementaux pour la gestion et valorisation des espaces naturels sensibles
- Aides privées : Fondations (du Patrimoine, Humus, Nature et Découvertes, Terra Symbiosis, Lemarchand)

### LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 1. Des écosystèmes protégés, restaurés et résilients (mesure 1.4) / Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesure 6.6)
- **Néo Terra** : Fiche 70. Réduire la fragmentation des milieux terrestres et aquatiques [...]
- **PRFB** : Intégralité du document, en particulier les axes 2 et 3
- **PSN PAC** : OS-D, OS-F
- **PSR NA PAC** : Valoriser les services rendus par la forêt et sa gestion durable, renforcer les connaissances et former les acteurs de la filière forêt-bois en matière de biodiversité et de paysage
- **SRADDET** : Objectif 39. Protéger et valoriser durablement le foncier agricole et forestier / Objectif 40. Préserver et restaurer les continuités écologiques [...]
- **SREEE** : Axe 2. [...] restauration des écosystèmes (action 7.2)

### ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au  
changement  
climatique



Attractivité  
& économie

